

Comité des parties

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Convention du Conseil de l'Europe
sur la prévention et la lutte contre
la violence à l'égard des femmes
et la violence domestique
(Convention d'Istanbul)

**Liste des décisions prises lors de la 18^e réunion
Strasbourg, 5-6 juin 2025**

IC-CP(2024)LD18

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IC-CP(2025)OJ18.

Point 5 de l'ordre du jour - Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

Sur la base du modèle de recommandation proposé et approuvé par le Comité des Parties en décembre 2024 (et figurant dans le document IC-CP(2024)10), le Comité a adopté ses recommandations dans le cadre du premier cycle d'évaluation thématique adressées aux gouvernements de l'Albanie, de l'Autriche, du Danemark, de la Finlande, de Monaco, du Monténégro, de l'Espagne et de la Suède. Ces recommandations figurent dans les documents IC-CP(2025)2, IC-CP(2025)3, IC-CP(2025)4, IC-CP(2025)5, IC-CP(2025)6, IC-CP(2025)7, IC-CP(2025)8 et IC-CP(2025)9.

Point 6 de l'ordre du jour - Superviser la mise en œuvre des recommandations émises par le Comité des Parties

Dans le cadre de la supervision de la mise en œuvre des recommandations adressées aux Parties dans le cadre de la procédure d'évaluation de référence, le Comité a adopté des conclusions sur la mise en œuvre des recommandations concernant Saint-Marin, telles qu'elles figurent dans le document IC-CP(2025)10, et concernant la Slovénie, sous réserve d'une modification, énoncée dans le document IC-CP(2025)11. Il a décidé de reporter à sa 19^e réunion l'adoption de ses conclusions sur la mise en œuvre des recommandations concernant la Pologne.

Point 9 de l'ordre du jour - Date de la prochaine réunion

Le Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion le 11 décembre 2025 et la 20^e réunion le 2 juin 2026.